La constitution

Enfin, je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur que je respecte beaucoup les opinions de bien des premiers ministres et la solution qu'ils préconisent pour leur province. Je dois dire que dans toutes les lettres que j'ai reçues, il n'y en avait pas une seule de premier ministre. En tant que député, lorsque j'y réfléchis, je ne doute pas un seul instant de leur sincérité quand ils défendent la solution qui leur semble la meilleure pour leur province.

Il faut bien comprendre que ce n'est pas de différends d'ordre juridictionnel qu'on discute pour le moment. Ce dont il est question, c'est des droits des citoyens de n'importe quelle région du pays. Nous parlons de la solution qui nous semble la plus appropriée pour chaque région du pays mais toutes ces solutions ne concordent pas nécessairement avec les intérêts de la population en général. Voilà dans quel dilemme nous nous trouvons. J'attends avec intérêt qu'on me montre en quoi nous avons tort de faire ce que nous faisons, parce que tous les partis représentés à la Chambre sont d'accord sur le projet constitutionnel, d'accord pour le ramener au Canada, pour avoir une formule de modification, même s'il y a désaccord quant au choix même de cette dernière. Ils sont même en faveur de la déclaration des droits. Alors, que diable, si nous sommes tous en faveur de ces mesures, pourquoi nous disputons-nous?

• (1820)

Il y a un dernier argument. Quand cela sera terminé—et Dieu merci il faudra bien que cela finisse un jour—quand nous serons vraiment souverains, au Canada, comme nous le désirons, quand la constitution sera revenue, quand la déclaration des droits sera imprimée, et que les députés l'expédieront par centaines d'exemplaires vers les circonscriptions du pays, en faisant voir tout ce qu'elle comporte de bon, j'espère que nous pourrons exprimer de concert en cette Chambre l'intention des Canadiens: «Voyez, malgré nos divergences partisanes et certaines réserves, nous avons là une bonne fondation. Si nous savons travailler de concert, nous pourrons encore y apporter des améliorations. Elle ouvre d'excellentes possibilités, elle préserve ce qu'il faut conserver, elle vous garantit un traitement de qualité où que vous soyez».

Mais ce que nous dirons aux Canadiens, c'est: «Avec le drapeau et l'hymne national, vous aurez une constitution qui vous dit, dans des termes à la portée de tous, qu'être Canadien c'est ce qu'il y a de mieux au monde, et tous ensemble nous aurons un pays meilleur».

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur l'Orateur, après les dernières paroles de mon collègue de Hamilton-Mountain, je ne peux qu'espérer qu'un jour viendra où le Canada aura la constitution qui lui convient et qu'elle contribuera, quelle que soit sa valeur, à faire régner la paix et l'harmonie dans notre pays.

L'été dernier et au mois de septembre, des enseignes sont apparues un peu partout au Canada invitant les Canadiens à travailler ensemble. Sur l'une d'elles, on pouvait lire: «Travaillons ensemble à bâtir un pays meilleur», et une autre disait à peu près ceci: «Pour une nouvelle constitution juste et efficace».

Je m'excuse de commencer mon discours ce soir en disant que l'initiative du gouvernement fait peut-être mentir ces slogans. Est-il juste qu'une formule d'amendement favorise certaines provinces au détriment d'autres? La constitution sera-t-elle efficace si nous opposons les régions entre elles comme cela pourra arriver? Sera-t-elle vraiment nôtre, si le gouvernement britannique est obligé de voter des amendements qui sont inacceptables à de nombreux Canadiens et à plusieurs provinces, en fait, huit sur dix?

Le Canada est un merveilleux pays et nous sommes tous heureux de l'habiter. Nous avons un pays qui respecte les différences et cette diversité fait notre force; l'interdépendance nous permet d'être collectivement beaucoup plus que la somme des parties individuelles. C'est un travail d'équipe, et chacun de nous est appelé à jouer un rôle, mais nous devons tous contribuer à bâtir l'avenir de notre pays.

J'aime mon pays comme tout autre Canadien et tout autre député présent ici ce soir. Il est vrai que nous avons des antécédents différents, quant à la langue, quant à la géographie. Nous ne sommes pas tous semblables et je ne peux que dire: Dieu merci!

En 1856, pendant les débats sur la Confédération, sir Georges Étienne Cartier déclarait ce qui suit:

Je considère la diversité raciale de l'Amérique du Nord britannique de la façon suivante: nous sommes tous de races différentes, non pas pour nous faire la guerre, mais pour rivaliser et essayer d'émuler nos compatriotes pour le bien général.

Je compléterai cette pensée en disant qu'aucun homme ou parti politique peut se prétendre plus sage que tous les autres, que tous les premiers ministres provinciaux et que tous les membres du public qui donnent leur avis en appelant à diverses émissions radiophoniques ou en écrivant à leur député pour faire connaître leurs opinions au sujet du projet de constitution.

Je pense à la famille unie, un peu comme celle que je connais si bien, où même si les parents perdent parfois patience, ils s'efforcent généralement de traiter leurs enfants avec condescendance. Les parents ne se contentent pas de donner des ordres, même s'ils s'oublient de temps à autre; ils essaient plutôt de donner le bon exemple à leurs enfants et de leur parler doucement pour se faire respecter. Cela renforce l'esprit de famille et permet à tous les membres de la famille de mieux se comprendre et de tirer profit mutuel des expériences de chacun. Les parents apprennent parfois beaucoup en vivant avec leurs enfants.

Je voudrais que notre pays soit uni comme une famille, une famille capable de durer. Ce que je crains ce soir, c'est que le processus constitutionnel dont nous discutons maintenant ne favorise pas cet esprit familial que je considère comme tellement important.

Je voudrais aussi rappeler aux députés l'esprit de la constitution qui régnait en 1867 et qui se reflétait encore en 1871 quand ma province s'est jointe à notre merveilleux pays. Après tout, le mot «constitution» signifie en réalité l'action de former un pays. C'est ce que ressentaient les habitants de la Colombie-Britannique le matin du 20 juillet 1871, comme on pouvait le voir dans un article intitulé «La Confédération est complète,» publié dans *The British Colonist* de Victoria. Voici ce qu'on y disait:

Aujourd'hui, la Colombie-Britannique se joint de façon pacifique, et nous devons l'ajouter, avec élégance, à l'empire confédéré de l'Amérique du Nord britannique... aujourd'hui, la Colombie-Britannique et le Canada ont joint leurs mains et leurs cœurs par-dessus les montagnes Rocheuses... joignons-nous les mains et prenons la résolution amicale mais ferme de commencer notre nouvelle vie politique de façon unie et harmonieuse.